



OZA FRANCE
OBJECTIF ZÉRO ACCIDENT

*Experts en évaluation des risques professionnels
depuis 1995*

RESPIREZ, ON S'OCCUPE DE VOTRE SANTÉ & SÉCURITÉ



**LE CATALOGUE
QUI VA VOUS
RENDRE SEREIN**

“

Vous accompagner dans la
prévention des risques
pour faire de votre structure
un **environnement plus sûr**.

”

A PROPOS DE NOUS

Cabinet d'audit et de conseil spécialisé dans l'évaluation des risques professionnels, OZA France accompagne ses clients, employeurs issus de tous secteurs d'activité, sur l'ensemble de leurs problématiques en Santé Sécurité au Travail.

Nos experts, tous IPRP, vous aident à mettre en place une politique de prévention adaptée à votre structure. Vous optimisez la productivité de vos salariés en leur offrant un environnement de travail sain et sécuritaire.

La DIRECCTE a reconnu nos compétences pour traiter les questions de Santé et de Sécurité des entreprises en nous enregistrant comme Intervenant en Prévention des Risques Professionnels. sous le n°72.40.0030.

NOS PRESTATIONS



LE DOCUMENT UNIQUE

Obligatoire depuis 2002, le Document Unique d'Évaluation des Risques est à la base de toute démarche de prévention. Il liste et hiérarchise les risques auxquels les salariés sont exposés et propose un plan d'action pour les réduire.



LA FORMATION DU SALARIÉ COMPÉTENT

La salarié compétent est le référent de la structure en matière de santé sécurité au travail. Il participe à l'évaluation des risques, et diffuse les consignes de sécurité. Nos formations sont reconnues et finançables par la Datadock.



LE PROCESSUS ZÉRO ACCIDENT

Cette méthode permet de réduire les accidents de travail et maladies professionnelles par la gestion comportementale. Au terme de la période de formation, vous êtes autonome quant à la gestion du risque dans votre structure.

“

MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR

L'ABSENTÉISME COÛTE EN MOYENNE
4060€ PAR SALARIÉ ET PAR AN.

2/3 DE CES ABSENCES PEUVENT ÊTRE
ÉVITÉES GRÂCE À LA **PRÉVENTION**.

LE DOCUMENT VRAIMENT UNIQUE

LE DUERP : C'EST QUOI ?



Obligatoire depuis 2002 pour toutes les structures employant au moins un salarié, le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels liste et hiérarchise les risques auxquels les salariés sont exposés et propose un plan d'action pour les réduire. Il doit être mis à jour au moins 1 fois par an.

Ce document est à la base de toute démarche de prévention.

LES BÉNÉFICES



OZA réalise votre Document Unique 100% personnalisé qui vous permet de :

- Vous mettre en conformité avec un document 100% réglementaire,
- Obtenir un outil de prévention clé en main,
- Réduire vos coûts liés à la prévention (accident du travail, absentéisme, etc.),
- Eviter une sanction de 1500€ par salarié en cas de contrôle,
- Accéder aux subventions de la CARSAT pouvant atteindre jusqu'à 25 000€,
- Motiver et fidéliser vos salariés grâce à un environnement de travail amélioré !

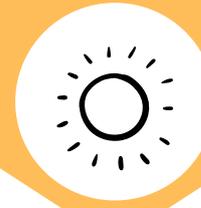
DÉCOUVREZ NOS OFFRES

* jusqu'à 9 salariés

CONFORMITÉ*



TRANQUILITÉ



SÉRÉNITÉ



	17 familles de risques	48 familles de risques	48 familles de risques
Inventaire des risques sur			
Hierarchisation des risques	✓	✓	✓
Plan d'action de réduction des risques	✓	✓	✓
Conseiller à distance pendant 1 an	3 demandes	Illimité	Illimité
Audit réglementaire	✗	✓	✓
Impact différencié de l'exposition au risque en fonction du sexe	✗	✓	✓
Évaluation des Facteurs de Risques Professionnels (Pénibilité, Compte C2P)	✗	✓	✓
Évaluation détaillée du risque psychosocial (sur la base d'un questionnaire INRS)	✗	✗	✓
Évaluation détaillée du risque chimique par produit	✗	✗	✓
Évaluation détaillée du risque lié aux champs électromagnétiques	✗	✗	✓
Document Relatif à la Protection Contre les Explosions - DRPCE	✗	✗	✓
Impression couleur & classeur A4	✗	✗	✓

RÉALISATION DU DOCUMENT UNIQUE : LES ÉTAPES



LA FORMATION DU SALARIÉ COMPÉTENT EN SST



LE RÔLE DU SALARIÉ COMPÉTENT EN SST

Depuis 2012, l'employeur est tenu de désigner un ou plusieurs salariés compétents.

Le salarié désigné comme référent en Santé Sécurité au Travail est en charge des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise.

Il doit disposer du temps et des moyens pour réaliser ses missions spécifiques telles que :

- La rédaction du Document Unique,
- La diffusion des consignes de sécurité,
- L'information des nouveaux embauchés sur les dangers auxquels ils sont exposés,
- Faire la liaison avec les institutions telles que la médecine du travail,
- La vérification du matériel de sécurité.

Il bénéficie à sa demande d'une formation en santé sécurité au travail.

POURQUOI INTERNALISER LA COMPÉTENCE ?

- Respecter une obligation légale,
- Disposer d'un appui opérationnel pour la gestion de la prévention ,
- Piloter la santé et sécurité au sein de la structure au quotidien.

NOS MODULES DE FORMATION

FORMATION DU SALARIÉ COMPÉTENT EN SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Objectif : Disposer des connaissances et outils nécessaires pour mener à bien les missions liées à la santé sécurité au travail et s'affirmer comme un acteur dynamique de la prévention de la structure.

Durée : 2 jours

RÉALISER UN DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Objectif : Savoir rédiger et tenir à jour le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et disposer des connaissances et outils nécessaires pour traiter l'ensemble des questions liées à la santé sécurité au travail.

Durée : 4 jours

Nos formations peuvent être réalisées à distance en e-learning ou sur site pour des groupes de 4 à 10 personnes.

FAÎTES FINANCER VOTRE FORMATION

Nous sommes reconnus comme organisme de formation professionnel, enregistré sous le n° 75 400 1442 40. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Nos formations sont reconnues et peuvent être prise en charge dans le cadre de la formation professionnelle (Compte Professionnel de Formation ou Plan de Formation) par l'employeur, l'OPCA, la région ou tout autre financeur de formation.

Demandez votre devis et soumettez votre demande de prise en charge !





LE PROCESSUS ZÉRO ACCIDENT

VOUS DÉCLAREZ RÉGULIÈREMENT DES ACCIDENTS DU TRAVAIL OU DES MALADIES PROFESSIONNELLES ?

NOUS AVONS CRÉÉ CETTE PRESTATION POUR VOUS.

LE PROCESSUS ZÉRO ACCIDENT, CEST QUOI ?

Cette méthode consiste à réduire les accidents de travail par la gestion comportementale.

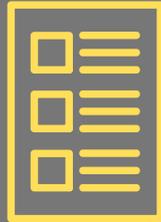
Le but est de former les salariés en choisissant des observateurs volontaires qui seront en charge d'étudier et d'échantillonner les comportements des salariés (ce qu'il font et ce qu'ils disent) puis de leur proposer des actions visant à augmenter le nombre de comportements sûrs et à réduire le nombre de comportements à risque; afin d'améliorer la sécurité dans une démarche proactive.

La mise en place du processus alterne des phases de formation avec la présence d'un IPRP au sein de votre structure, avec des échanges continus à distance.

Au terme de la période de mise en place du processus, vous êtes autonomes quant à la gestion de votre plan de réduction des accidents du travail et maladies professionnelles.

COMMENT ÇA MARCHE ?

LES ACTEURS DU PROCESSUS



Le comité de direction

Le comité de pilotage

Les accompagnants sécurité

Le facilitateur

LES ÉTAPES

1

Formation du comité de direction au Processus Zéro Accident & création d'un comité de pilotage

2

Analyse des causes des accidents du travail

3

Présentation du processus à l'ensemble des salariés

4

Sélection et formation des volontaires Accompagnants Sécurité

5

Sélection et formation du facilitateur en charge du déploiement du processus

6

Formation au traitement des fiches d'audit

7

Coaching continu des Accompagnants Sécurité

8

Réunion du comité de pilotage pour communication des résultats

EVALUATION DU RISQUE PSYCHO-SOCIAL

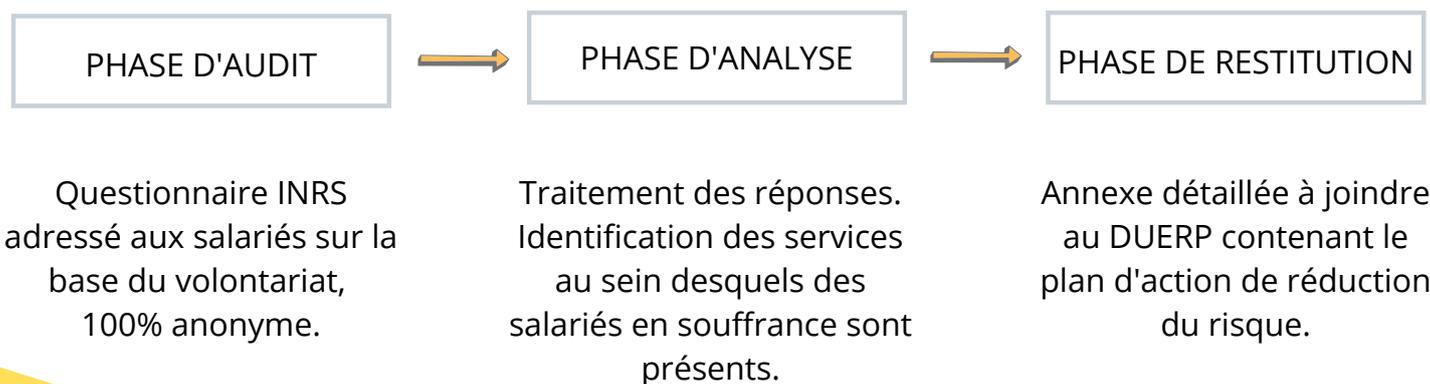
LES RPS, C'EST QUOI ?

Les risques psycho-sociaux sont définis comme " les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental."

Ils sont source d'une dégradation de la qualité de vie au travail, d'absentéisme, d'accidents du travail, de baisse de productivité et peuvent mener, dans certains cas dramatiques, au suicide.

Environ 50% des litiges portés devant le Conseil des Prud'Hommes concernent les risques psychosociaux.

COMMENT LES ÉVALUER ?





ACCOMPAGNEMENT VERS LA CERTIFICATION

MASE

Le Manuel d'Amélioration de la Sécurité des Entreprises est un outil de management de la santé sécurité au travail. Cette certification permet d'offrir un référentiel commun à tous les secteurs d'activités pour mettre en place un processus d'amélioration continu de la sécurité.

Nous pouvons vous accompagner dans l'obtention de la certification en 4 étapes :

- Etat des lieux
- Mise en place d'un plan d'action de réduction du risque
- Correction des non conformités
- Audit blanc



OH SAS 18001 ISO 45001

La norme OHSAS 18001 ou ISO 45001 est un outil de management de la santé et sécurité au travail. Développé par un comité d'expert en SST, cette certification a pour vocation de rendre les lieux de travail plus sûrs et de réduire le nombre d'accidents du travail, de maladies professionnelles et de décès liés à des conditions d'insécurité.

Elle s'articule en plusieurs phases :

- Définition du cadre d'application et des termes
- Présentation de la structure et du comité de direction
- Mise en place des actions correctives et préventives
- Évaluation des performances

NOS AUTRES PRESTATIONS

ÉVALUATION DU RISQUE LIÉ AUX CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES

ÉVALUATION DU DÉTAILLÉE DU RISQUE CHIMIQUE

ACCOMPAGNEMENT ÉLECTIONS CSE

FICHE DE SÉCURITÉ MACHINE

NOTICE DE SÉCURITÉ PRODUITS DANGEREUX

PLAN DE PRÉVENTION

PLAN PARTICULIER DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ

PROTOCOLE DE SÉCURITÉ TRANSPORT

REGISTRE DE SÉCURITÉ

LIVRET D'ACCUEIL

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

VEILLE RÉGLEMENTAIRE TRIMESTRIELLE

REGISTRE D'ACCESSIBILITÉ ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP) CATÉGORIE 5

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



05.24.28.02.93
contact@oza-france.fr
www.objectif-zero-accident.fr

Retrouvez-nous sur :

